

Certifié conforme par la gérance

AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL
AC-FI

**SOCIETE A RESPONSABILITE limitee D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRES AUX
COMPTEs**

**Siège social : 11 Rue des Laitières 94300 VINCENNES
797 426 228 RCS CRETEIL**

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE**

L'an deux mille vingt cinq

Le 12 décembre

Au siège social,

Le soussigné Monsieur Soufian MALIK agissant en qualité de co-gérant de la société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL société à responsabilité limitée au capital de 555 000 euros divisé en 555 000 parts sociales de 1 euro chacune rappelle que :

aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} septembre 2025, la collectivité des associés a autorisé la cession par la société GROUPE-FI à Monsieur JAADA Mohammed Amine de 200 parts sociales lui appartenant dans la Société et agréé expressément Monsieur JAADA Mohammed Amine en qualité de nouvel associé.

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de ces cessions, que l'article 9 des statuts serait de plein droit modifié à compter de l'enregistrement de la cession

- La cession a fait l'objet d'un enregistrement par voie dématérialisée en date du 12/12/2025.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit 12/12/2025, jour de l'enregistrement de ladite cession par voie dématérialisée

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.